

LES AVANTAGES DE LA GPC

La GPC, une réponse pragmatique à la prolifération des recours et à leurs conséquences



Processus de promotion débloqué

- acquisition du foncier
- commercialisation
- travaux de construction
- signature des actes VEFA



Requérants abusifs dissuadés

- analyse juridique complète des recours et des moyens soulevés
- suivi du contentieux par des Avocats experts



Retards de livraison limités voire évités

- analyse et prévention du risque
- période de régularisation = 12 mois max



Maitre d'Ouvrage, Promoteur et Acquéreurs sécurisés

- 100% du coût de construction garanti
- 120% de la valeur du foncier et du prix de vente garantis